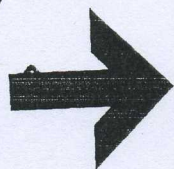


COMMUNE DE MARSEILLE ACQUISITION DE SERVITUDE

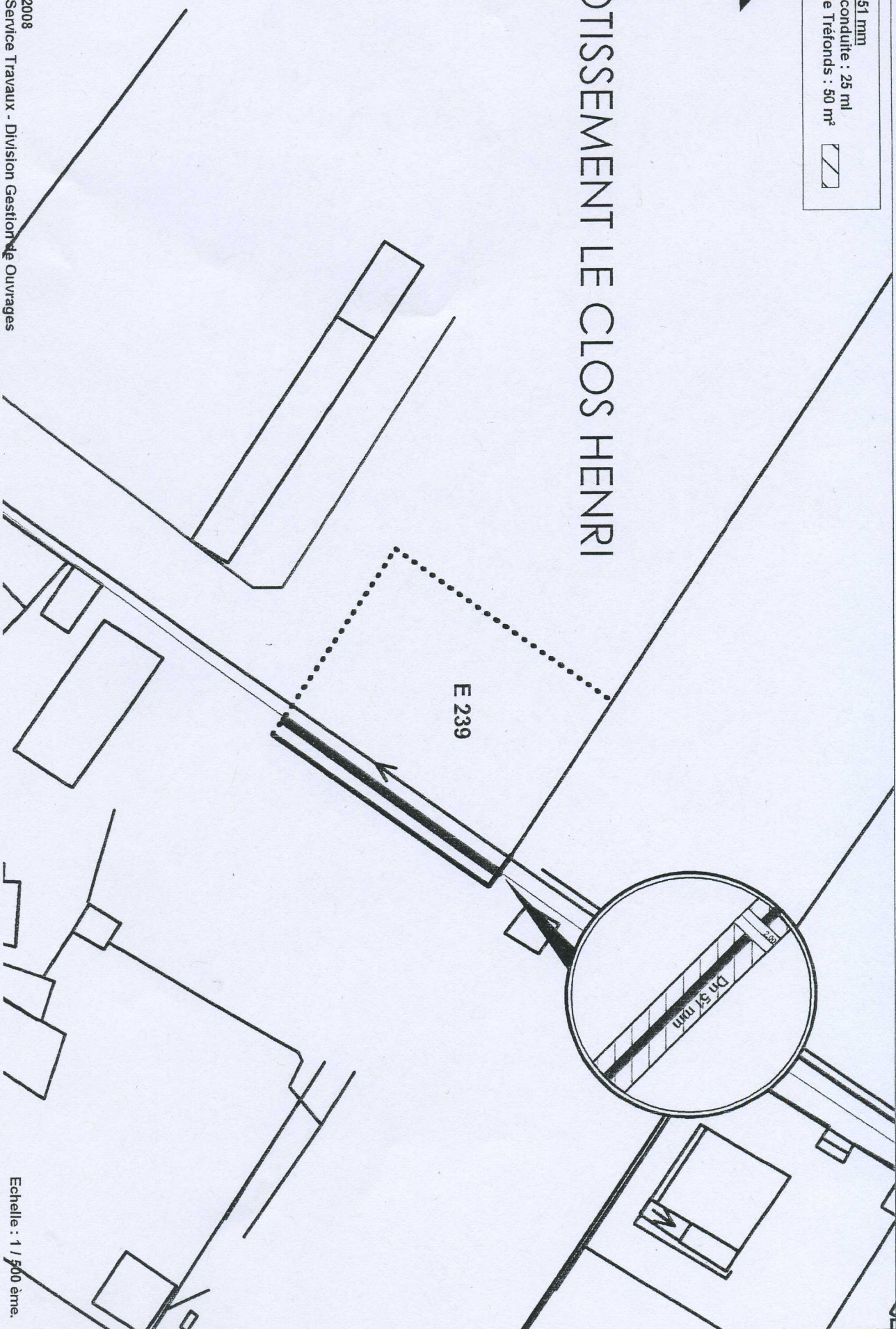
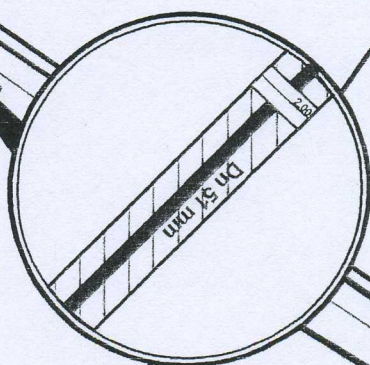
Propriété de : M. Gabriel ABISDID
"Le Clos Henri" Rue Albert Einstein
13013 MARSEILLE

Conduite DN 51 mm
Longueur de conduite : 25 ml
Occupation de Tréfonds : 50 m²



LOTISSEMENT LE CLOS HENRI

E 239





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOMAINE

N°730
Mod.



N° 2008-213V1028/08

Enquêteur : Castellan ☎ : 04.91.23.60.52

Mel. : robert.castellan@dgfip.finances.gouv.fr

ACQUISITION AMIABLE

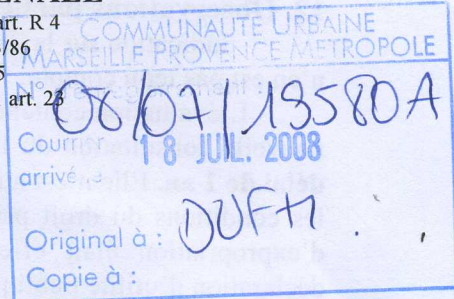
CONTRÔLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4

Décret n° 86-455 du 14/03/86

Loi n° 95-127 du 8/2/95

Loi n° 2001-1168 du 11/12/01 art. 23



- 1. Service consultant :** Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
M le Directeur de l'Urbanisme, du Foncier et de l'Habitat
BP 48014
13567 Marseille cedex 02

- 2. Date de la consultation :** lettre du 18/6/08, reçue le 24/6/08. Dossier suivi par Mme Cristofari.

- 3. Opération soumise au contrôle:** évaluation d'une servitude en tréfonds.

- 4. Propriétaire présumé :** M Gabriel ABISDID.

- 5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération**

Commune de MARSEILLE 13013

270 rue Albert Einstein

Cadastré Château Gombert section E parcelle n°239

Servitude en tréfonds de 50 m² concernant une canalisation d'eau filtrée en polyéthylène 51/63.

5 Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

En zone UI au PLU.

- 7. Situation locative :** bien estimé libre de toute occupation.

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DUFH Arrivée le : 23 JUL	
FONC	: CC
URBA	:
EIC	:
HAB	: M PF
DIRECT	:
COMPTA	:

La valeur vénale actuelle est de l'ordre de 3 800 €.

La valeur vénale actuelle est de l'ordre de 3 800 €.

Indication sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme : il n'en est pas tenu compte.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le **délai de 1 an**. Elle n'est au surplus valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A Marseille, le 17/7/08
Pour le Trésorier Payeur Général
et par délégation,
l'Inspecteur

R. Castellan